



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 1^{er} octobre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Madame Solène Julien Le Mao**, Première Adjointe au Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS : JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, PALUD Isabelle, GUEGUEN Éric, LE LAY Marc, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, PERRENOU Sandrine, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTE : HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : MOULLEC Yvan a donné procuration à JULIEN LE MAO Solène, DRUON Pascal a donné procuration à LE COZ Rémy, FRENEY Françoise a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, QUEMENER Annie a donné procuration à PALUD Isabelle, POQUET David a donné procuration à LE LAY Marc, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/10/01/17 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INFORMATIONS DIVERSES – MARCHES - CONVENTIONS

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Cf. annexe 7

Monsieur Rémy Le Coz propose aux membres du conseil municipal de prendre connaissance des informations suivantes :

1/Marchés de location et pose de matériel d'illumination de fin d'année :

→ Marché sur trois ans – 25 000 € HT maximum par an - Entreprise Illumine Breizh

2/Marché de maîtrise d'œuvre – Construction Halles et Maison médicale : Entreprise Studio 2
Avenant n°6 suite à la prolongation direction études des travaux en septembre 2026 / mise en service :

- Halle couverte : + 3 415 € HT ;

- Maison médicale : + 3 665 € HT ;

→ Montant total du marché actualisé suite à l'avenant n°6 : 426 920 € HT soit 512 304 € TTC.

3/Déconstruction de l'ancien office du tourisme :

→ Entreprise Kérivel – 31 525 € HT – Démolition et désamiantage (sous-traitant : Entreprise Liziard)

4/Projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Restauration de la Tour du moulin à vent de Tréouzien : (Cf. **Annexe 7**)

→ Le moulin à vent situé à Tréouzien, sur la commune de Plouhinec 29780, constitue un élément remarquable du patrimoine local. Implanté sur une propriété communale, il se trouve en bordure d'un sentier de randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans un souci de préservation du patrimoine et de valorisation des itinéraires de randonnée, sa restauration est aujourd'hui envisagée car s'il n'est pas en danger immédiat, son fût présente des fissures tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Au regard de ses compétences en matière de valorisation patrimoniale et d'aménagement des itinéraires de randonnée, la Communauté de communes Pointe du Raz Cap-Sizun est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Elle s'appuie pour cela sur une enveloppe annuelle d'Investissement dédiée à la restauration du patrimoine situé en bordure des sentiers de randonnée.

Le présent projet de convention a pour objet de définir les modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Commune vers la Communauté de communes Pointe du Raz Cap-Sizun pour la réalisation de ces travaux.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prennent acte des informations communiquées pour les marchés publics susmentionnés ;
- approuvent l'avenant n°6 – marché de maîtrise d'œuvre- suite à la prolongation direction études des travaux en septembre / mise en service pour les Halles Couvertes et la maison médicale comme présenté ci-dessus ;
- approuvent le projet de convention ayant pour objet de définir les modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Commune vers la Communauté de communes Pointe du Raz Cap-Sizun pour la réalisation de ces travaux comme présentés en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 1^{er} octobre 2026

La Première Adjointe,

Solène Julien Le Mao



Le Secrétaire de séance,

Rémy Le Coz

